



Les bourses d'admission administrées centralement

Dois-je postuler?

Comment vais-je savoir si j'ai obtenu une bourse?

Quand devrais-je faire ma demande?

Y a-t-il d'autres bourses au mérite disponibles durant mes études?

Nos bourses d'admission au mérite sont basées sur l'excellence académique des étudiants provenant d'écoles secondaires et des CÉGEP qui entament leurs premières études universitaires dans le cadre d'un programme de premier cycle à temps plein. Les bourses au mérite sont indiquées sur le relevé de notes de McGill.

Deux types de bourse d'admission sont offertes :

- Bourses d'admission de UN an d'une valeur de 3 000\$ (non renouvelables sauf indication contraire). Tous les candidats à un programme de premier cycle sont automatiquement considérés. AUCUNE demande distincte n'est requise.
- Bourses d'admission majeures d'une valeur entre 3 000\$ et 12 000\$ (renouvelables). Déterminées par des comités de sélection et décernées en fonction des résultats scolaires et de leadership exceptionnel dans le cadre d'activités scolaires ou communautaires. Une demande distincte est requise. N'attendez pas d'être admis à McGill pour postuler!

Pour plus de détails, veuillez visiter notre site de web :

mcgill.ca/studentaid/fr/bourses-aides-mcgill/futurs-etudiants/bourses-etudes/modalites-de-demande

Les critères minimum estimés pour l'obtention d'une bourse d'admission sont indiqués sur notre site web, ces critères pourraient être plus ou moins élevés dépendant des fonds disponibles et du nombre de demandes reçues.

Seuls les candidats recevant une offre de bourse d'admission au mérite seront informés du montant et du type de bourse dans une lettre envoyée par courriel en pièce jointe, en format PDF.

La demande de bourse d'admission majeure doit être soumise en ligne peu de temps après la demande d'admission :

- 7 février – candidats d'une école à l'extérieur du Canada
- 7 février – candidats d'une école de l'Ontario et du reste du Canada
- 7 mars – candidats du CÉGEP ou d'un collège du Québec

Des bourses en cours d'études de premier cycle sont disponibles pour les étudiants qui ont excellé dans leur programme. Ce sont les facultés qui administrent les bourses en cours d'études dans années subséquentes et elles ont leurs propres critères de détermination pour l'attribution.

Le service des bourses et d'aide financière aux étudiants administre les programmes d'aide financière fondés sur les résultats scolaires et les besoins financiers.

L'université McGill se classe lière au Canada par rapport à la proportion du budget de fonctionnement alloué aux bourses d'études!



Les bourses d'aide financière à l'admission

Dois-je postuler?

**Comment vais-je savoir
si j'ai obtenu une bourse?**

**Quand devrais-je faire
ma demande?**

**Y a-t-il d'autres aides
disponibles durant mes
études?**

L'université McGill s'engage à soutenir la poursuite académique des étudiants de premier cycle provenant de toutes les régions géographiques et qui ont des besoins financiers. Notre programme d'aide financière d'admission aide les étudiants de familles à revenus modestes qui, autrement, ne pourraient pas accepter leur offre d'admission. Ces bourses sont confidentielles et n'apparaissent pas sur le relevé de notes de McGill.

Pour plus de détails, veuillez visiter notre site de web :
mcgill.ca/studentaid/fr/bourses-aides-mcgill/etudiants-actuels/besoins

Si vous avez des préoccupations financières quant à la couverture de vos frais scolaires, vous êtes encouragés à postuler en tant qu'étudiant accepté dans un programme de première année du premier cycle sortant d'une école secondaire ou d'un cégep.

Les étudiants acceptés en première année dans un programme professionnel en médecine ou en droit peuvent aussi appliquer.

Les décisions commencent en février et se poursuivent sur une base continue, 2-3 semaines après la date de soumission de la demande. Le montant d'aide financière varie et sera octroyé selon les critères déterminants suivants :

- Le niveau de besoin financier démontré par l'étudiant et sa famille, par rapport à d'autres candidats
- Les droits de scolarité à payer en fonction du programme d'études et du statut de résidence de l'étudiant (Québec, reste du Canada, États-Unis, autre pays).

Nous recommandons fortement de postuler dans les 30 jours suivant la date d'acceptation à l'Université car les fonds sont limités et sont offerts sur une base continue jusqu'à ce que les ressources soient épuisées. L'application se termine officiellement le 30 juin.

Nous avons des programmes conçus pour aider les étudiants actuels qui ont des préoccupations financières, comme l'aide financière en cours d'études et le programme travail-études. Ces programmes supplémentent les ressources financières existantes comme l'aide gouvernementale, l'emploi à temps partiel et le soutien parental.

 mcgill.ca/studentaid/

 514-398-6013

 student.aid@mcgill.ca